



AGENCE URBAINE D'ESSAOUIRA

Bulletin d'information

URBA-ACTU

Dans ce numéro :

L'URBANISME ÉVÉNEMENTIEL POUR BOOSTER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VILLE: CAS DE L'ORGANISATION DE LA COP22 À MARRAKECH

BÉNI MELLAL
SIGNATURE D'UNE CONVENTION-
CADRE DE COOPÉRATION DANS
L'URBANISME

ENQUÊTE DU MINISTÈRE DE L'HABI-
TAT : TOUT SUR LE LOGEMENT AU
MARRAKECH

BIENTÔT UNE AGENCE POUR LA RÉ-
HABILITATION DES HABITATIONS
MENACANT RUINE

LES DERNIERS NUMÉROS DU
BULLETIN OFFICIEL

AGENDA

ADOPTION DE PLUS DE 400 DOCUMENTS D'URBANISME DEPUIS 2012

Quelques 480 documents d'urbanisme ont été adoptés à l'échelon national depuis 2012, et ce au moment où le total des documents approuvés entre 2007 et 2011 ne dépassaient pas 182, a affirmé le ministre de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, Driss Merroun.

S'exprimant vendredi à Fès lors d'une rencontre sur l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire, M. Merroun a fait savoir que le futur Plan d'aménagement urbanistique (PAU) de la capitale spirituelle du Royaume et sa région périphérique sera le troisième après les PAU de 1980 et 1995.

Dans le même cadre, a-t-il ajouté, la région connaît actuellement la réalisation de trois PAU, à Taza (adopté en 2015), Grand-Meknès (en cours de validation), et à Ifrane et Azrou (achevés).

En raison du rôle primordial que joue la ville de Fès dans le système urbanistique et productif national, a-t-il poursuivi, le futur plan d'aménagement constitue 'une nouvelle génération' en matière de documents urbains, et ce en raison de la superficie qu'il englobe atteignant 1.400 km².

Il a également mis en avant les efforts déployés par les différentes parties de la région Fès-Meknès pour contribuer à la réussite de ce projet urbain et accompagner les projets structurants...

Source: lavieeco.com

Catégorie > [Urbanisme](#)

TOPOGRAPHIE & ARCHITECTURE RENCONTRE DE CONCERTATION À MARRAKECH

Le ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire tient à Marrakech une rencontre de concertation avec l'Ordre des architectes de Tensift et l'Ordre des ingénieurs géomètres topographes.

Le ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, Driss Merroun, a tenu jeudi soir, à Marrakech, une rencontre de concertation avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Tensift ainsi que des représentants de l'Ordre des ingénieurs géomètres topographes.

Dans une déclaration à la presse à cette occasion, Driss Merroun a souligné que cette rencontre de concertation offre l'opportunité de s'informer des problèmes que vivent les architectes et les ingénieurs géomètres

topographes et une occasion pour partager les opinions sur les moyens d'améliorer l'urbanisme et les bâtiments au Maroc.

Le ministre a tenu à rappeler que l'organisation d'un Festival dédié à l'architecture a permis de promouvoir le patrimoine marocain de manière à l'inscrire dans un nouveau cadre avec des techniques modernes et de réfléchir conjointement avec les architectes pour améliorer ce patrimoine et l'état des bâtiments, le but étant de rendre les villes marocaines plus attractives.

Dans une déclaration similaire, le président de l'Ordre des architectes de la région Marrakech-Tensift-Al Haouz, Nasreddine Njima, a relevé que cette rencontre offre l'opportunité pour soulever certaines questions relatives à cette profession, notamment le rôle de l'Ordre, et l'exercice de la profession d'architecte...

Source: lematin.ma

Catégorie > [Architecture et Urbanisme](#)

L'URBANISME ÉVÉNEMENTIEL POUR BOOSTER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VILLE: CAS DE L'ORGANISATION DE LA COP22 À MARRAKECH

URBANISME - Sommet planétaire par excellence, la COP22, prévue du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech, est aussi un événement urbain à multiples retombées en termes de développement urbain et socio-économique pour la ville ocre.

Organiser un événement d'une telle dimension n'arrive pas tous les jours ni toutes les décennies, car les pays et les villes à l'international se livrent une compétition féroce pour avoir le privilège d'abriter des événements planétaires à caractère politique ou sportif.

Quelles sont les retombées politiques, socio-économiques et urbaines d'un tel événement planétaire sur la ville de Marrakech? Et comment s'appuyer sur un événement comme la COP22 pour booster le projet urbain: "Marrakech, cité du renouveau permanent"? Telles sont les interrogations auxquelles entend apporter un éclairage la présente contribution.

Destination prisée depuis fort longtemps pour de grands événements à caractère politique (Sommet de l'UMA en 1989), économique (sommet du GATT en 1995),

culturel (Festival du film depuis 2001), sportif (Marathon de Marrakech depuis 1988), droits de l'homme (sommet mondial des droits de l'homme en 2014), la ville de Marrakech a tous les atouts pour honorer l'engagement du Maroc, et le monde entier, dans l'organisation de cette conférence sur les changements climatiques de l'ONU.

La COP22, des retombées socio-économiques à forte valeur ajoutée pour l'économie urbaine locale

Portée par l'Organisation des Nations Unies, la COP22 prévue à Marrakech sera le point de rencontre des 195 Etats membres de l'ONU et leurs délégations, mais aussi, des acteurs économiques et sociaux. Il convient de rappeler que

la COP21 organisée à Paris a réuni 150 chefs d'Etats et 30 000 participants entre délégations, ONG et journalistes. De quoi nourrir de grandes ambitions et attentes pour accueillir l'équivalent de ce nombre de participants l'automne prochain à Marrakech.

Pour cela, tous les secteurs de l'économie aussi bien à l'échelle nationale -transport aérien et ferroviaire - que locale en termes d'hébergement, restauration, location de voitures, interprétariat, et autres services spécialisés seront sollicités durant les 12 jours du sommet...

Source: huffpostmaghreb.com

Catégorie > [Urbanisme](#)

BÉNI MELLAL SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE DE COOPÉRATION DANS L'URBANISME

Une convention-cadre de partenariat et de coopération dans les secteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire a été signée lundi à Béni Mellal.

Cette convention vise, notamment, à mettre en place un cadre général pour consolider le principe de partenariat et de coopération dans les domaines qui découlent du champ d'action de la région et du ministère de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire, disposer d'un cadre référentiel financier et institutionnel pour les interventions communes entre le ministère et la région et l'application d'une stratégie de travail basée sur une approche de développement durable respectant les orientations générales ainsi que les spécificités de la région.

Grâce à cette convention, le ministère de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire peut désormais coordonner avec le Conseil régional autour des projets et programmes de la région en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et œuvrer à l'élaboration d'un cadre juridique et des mécanismes nécessaires au suivi et à

l'exécution de ses engagements, garantissant ainsi des résultats positifs à même d'encourager l'élargissement des domaines de coopération.

En vertu de cette convention dont la durée de validité est indéterminée, le ministère doit généraliser la couverture des documents d'urbanisme pour couvrir l'ensemble de la région et faire en sorte que ces documents tiennent compte des spécificités de chaque région.

Le ministère pourra aussi apporter un accompagnement et un encadrement technique à la région à travers, notamment, la réflexion sur les projets d'études et des programmes conformes aux préoccupations des deux parties et la promotion de toutes les initiatives visant à soutenir le développement sectoriel dans

le territoire de la région.

De son côté, le Conseil régional participe à la réalisation des objectifs fixés par ladite convention, et contribue à la quête de sources de financement via la création de partenariats avec l'ensemble des instances nationales et étrangères, dont les organisations non gouvernementales, les conseils élus, les associations professionnelles et autres types d'institutions...

Source: lematin.ma

Catégorie > [Politique Urbaine](#)

ENQUÊTE DU MINISTÈRE DE L'HABITAT : TOUT SUR LE LOGEMENT AU MAROC

Même si des appartements ont été produits en quantité non négligeable, la maison marocaine constitue 67% du parc en milieu urbain. 9% des logements sont vacants contre 12% en 2000.

C'est un beau cadeau que le ministère de l'habitat fait aux promoteurs immobiliers en ce début d'année. Le département de Nabil Benabdellah s'apprête à dévoiler une enquête nationale sur le logement, dont La Vie éco a pu obtenir la primeur. Ce travail d'envergure réalisé pour la deuxième fois au Maroc (la dernière enquête du genre remonte à 2000) permet d'y voir beaucoup plus clair sur le parc national d'habitats en milieu urbain, surtout dans une conjoncture où les promoteurs disent manquer de visibilité sur la demande.

Elle est tout aussi utile aux pouvoirs publics pour faire le point sur les politiques en matière d'habitat et mieux orienter celles à venir. Au-delà, l'enquête répond à toutes les questions que l'on peut se poser par curiosité sur la manière dont se lo-

gent les Marocains.

5,8 millions de logements en milieu urbain à fin 2012.

Un chiffre à retenir d'abord: il existe au Maroc 5,8 millions de logements en milieu urbain. Cependant, l'étude ne prend en compte que le parc à fin 2012 (année où les enquêtes de terrain ont été menées).

En y rajoutant la production de ces trois dernières années, d'après les statistiques officielles, qui s'établit à près de 440 000 logements, le parc actuel avoisine 6,2 millions. En remontant à 2000, le total de logements ne représentait que 4 millions, soit une croissance de 55% en 15 ans, avec une

production moyenne annuelle de près de 150 500 unités sur la période. Fait notable, 8 régions sur les 16 abritent 80% des logements urbains. Il s'agit des régions de Casablanca, Rabat, Tanger, Souss, Marrakech, l'Oriental, Meknès et Fès.

La région de Casablanca concentre à elle seule près de 21% du total. Si elle est réunie avec Rabat, la proportion monte à près du tiers...

Source: lavieeco.com

Catégorie > [Politique de logement et d'habitat](#)

BIENTÔT UNE AGENCE POUR LA RÉHABILITATION DES HABITATIONS MENAÇANT RUINE

Les membres de la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la politique de la ville à la Chambre des représentants ont adopté, lundi, le projet de loi sur l'habitat menaçant ruine et l'organisation des opérations de renouvellement urbain. Au Maroc, malgré les efforts fournis, quelque 43.000 habitations et près de 140.000 familles sont toujours concernées par les risques des habitations délabrées.

Le projet de loi sur les habitations menaçant ruine et l'organisation des opérations de renouvellement urbain sera bientôt programmé en séance plénière de la Chambre des représentants. Adopté, lundi, en commission de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la politique de la ville de ladite Chambre, le projet a prévu la mise en place d'une agence nationale de renouvellement urbain et de réhabilitation des habitations menaçant ruine.

L'agence en question, qui assurera la préparation, l'examen et la supervision de la mise en place des stratégies et des programmes urbains et ceux ayant trait au renouvellement urbain et à la réhabilitation des tissus et des habitations menaçant ruine, se chargera aussi de la préparation des plans et schémas nécessaires à cette entreprise, et des politiques visant à

valoriser les différents espaces urbains. Placée sous l'autorité de l'État et soumise à son contrôle financier, la nouvelle agence disposera de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le nouveau projet de loi lui confère le droit de procéder à des expropriations foncières si nécessaire, et ce conformément aux lois en vigueur pour ce genre de procédure.

Le nouveau projet, élaboré par le ministère de l'Habitat et de la politique de la ville, compte instaurer une approche anticipative afin d'assurer la protection des citoyens et des biens tout en traitant le phénomène de l'effondrement des édifices à l'intérieur comme à l'extérieur des tissus anciens, selon ses élaborateurs.

En effet, lors de l'exposition des

détails du projet devant les membres de la commission parlementaire, le ministre de tutelle, Nabil Benabdellah, avait souligné que le texte en question visait, entre autres, le traitement des dysfonctionnements résultant de la détérioration du paysage urbain dans la perspective de préserver le patrimoine architectural des villes et valoriser les zones urbaines...

Source: lematin.ma

Catégorie > [Politique de Logement et d'habitat](#)

Les derniers numéros du bulletin officiel

Les derniers numéros Février 2016:

[BO N° 6435 01 Février 2016](#)

[BO N°6436 du 04 Février 2016](#)

[BO N°6437 du 08 Février 2016](#)

[BO N°6438 du 11 Février 2016](#)

[BO N°6439 du 15 Février 2016](#)

[BO N°6440 du 18 Février 2016](#)

[BO N°6441 du 22 Février 2016](#)

AGENDA

La lecture de contes pour enfants de 06 ans à 10 ans

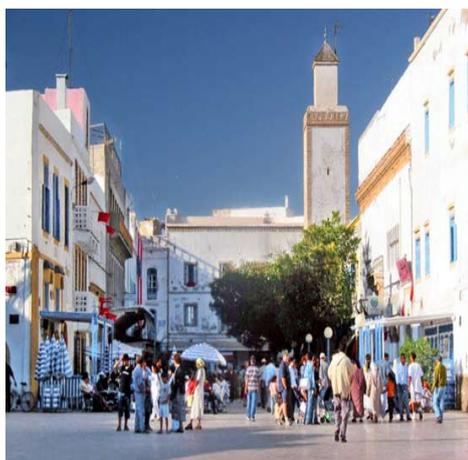
RENDEZ-VOUS LES MERCREDIS 02 MARS, 16 MARS À LA BI-
BLIOTHÈQUE DE DAR SOUIRI DE 16H00 À 18H00

THÉÂTRE - Finir en beauté - Mohamed El Khatib

MARDI 8 MARS 2016 À 19H00. PATIO ET GALERIE DE L'INS-
TITUT FRANÇAIS. ESSAOUIRA

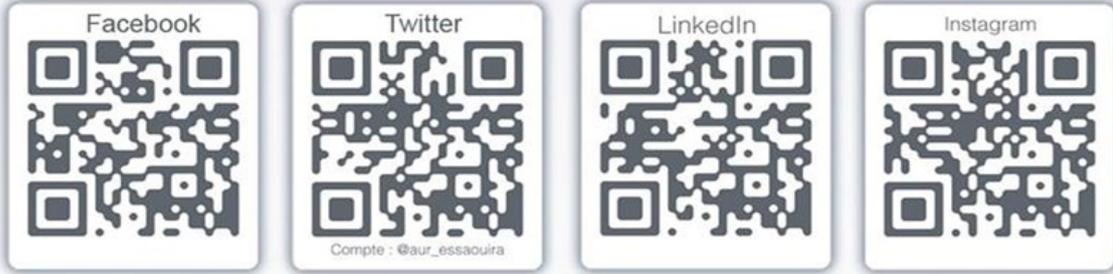
MB6 - STREET ART - Dag Insky

WORKSHOP ET INTERVENTION GRAPHIQUE LES 18 ET 19
MARS 2016 .TERRASSE DE L'INSTITUT FRANÇAIS ESSAOUIRA



Pour nous faire part de vos questions, suggestions ou remarques adressez nous
un message à:
aue.veille@gmail.com

تابعونا على أهم مواقع التواصل الاجتماعي



لقراءة هذه الرموز، يجب التوفر على :

- 1 - هاتف محمول مزود بكاميرا
- 2 - الربط بشبكة الانترنت
- 3 - برنامج معلوماتي مجاني لقراءة الرموز

طريقة قراءة هذه الرموز :

- قم بتحميل البرنامج المعلوماتي المجاني الملائم لهاتفك المحمول، مثل : Scan أو Mobile Tag, i-nigma
- شغل البرنامج وقم بمسح الرمز باستخدام كاميرا الهاتف

123، تجزئة المستقبل، ص.ب.: 409،
الصويرة الرئيسية
الهاتف : 37 40 47 24 5 (212 +)
الفاكس : 38 40 47 24 5 (212 +)

www.auessauira.ma



* نالت الوكالة الحضرية للصويرة الجائزة الثانية للأمم المتحدة للخدمة العمومية لسنة 2013 لمنطقة «إفريقيا»
ولفئة «المقاربات الحكومية الشمولية في عصر المعلومة»



الوكالة الحضرية للصويرة
ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ
AGENCE URBAINE D'ESSAOUIRA

Agence Urbaine d'Essaouira

123, Lotissement AL Mostakbal BP 409 Essaouira,
44000 Maroc

Téléphone: 0524 78 57 37/ 0524 47 40 37

Fax: 0524 47- 40- 38

www.auessauira.ma

KHECHNI Mina, Informatiste à
Agence Urbaine d'Essaouira
m.khechni@gmail.com